

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

- Je dois respecter les adultes et les autres élèves.
- Je dois être poli, parler normalement, ne pas crier.
- Je dois me mettre en rang calmement, sans bousculade durant le trajet.
- Je dois respecter le matériel et les locaux.
- Je ne dois pas taper ou injurier les enfants.

• Règles de vie à la cantine

- Je dois me laver les mains avant de passer à table.
- Je dois demander à un adulte l'autorisation de me lever.
- Je me tiens correctement à table.
- J'aide à débarrasser la table.
- Je ne dois pas jouer avec la nourriture, la jeter.

• Règles de vie sur le temps périscolaire et à l'étude surveillée

- Je dois ranger les jeux et autres accessoires que j'ai utilisés ou non.
- Je dois jeter tous les papiers et emballages des goûters dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je ne dois pas jeter les affaires par-dessus le grillage de la cour ou sur les élèves.
- Je ne dois pas courir, sauter ou crier dans la salle de jeux.
- Je ne dois pas sortir seul sans autorisation.
- Je dois respecter le travail de mes camarades durant l'étude surveillée.

La cantine et les temps périscolaires sont des moments de détente.

L'étude surveillée est consacrée au travail personnel de l'élève.

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que mes parents pourront être prévenus et les sanctions prévues au règlement seront appliquées.

Date :

Nom et prénom de l'enfant :

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

**A retourner complété et signé par mail (accueil@lemonastere.fr)
Ou à déposer au secrétariat de mairie**